

Compte rendu du CSAL du 14/09/2026



CSAL du lundi 14 septembre 2026 à 9h30

L'ordre du jour du CSAL était le suivant :

Point N°1 : PV CSAL du 27 mars 2026 (pour approbation) ;

Point N°2 : PV CSAL du 14 avril 2026 (pour approbation) ;

Point N°3 : Réforme des PCE (pour avis) ;

Point N°4 : Adaptation du réseau territorial : opérations 2027 (pour avis) ;

Point N°5 : Adaptation du réseau territorial : opérations 2028-2030 (pour information) ;

Point N°6 : Transfert de la gestion comptable et financière de plusieurs communes au SGC de Mantes-la-Jolie (pour information) ;

Point N°7 : Arrivée de la DISI au V16 (pour information) ;

Questions diverses

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales portant notamment sur le NRP, le Directeur Départemental répond que le NRP a apporté de la visibilité dans le temps et de la stabilité à la DGFIP avec notamment la création des CDL et des Maisons France-services.

Certes, il y a eu des suppressions d'emplois et l'adaptation du réseau territorial est la conséquence de ce qui n'a pas fonctionné dans le NRP, densifier les locaux, faire des économies budgétaires (ex : location Plaisir), tenir compte des besoins des populations (politique de la ville ex : Les Mureaux), difficulté de fonctionnement des petits services (ex: antennes de la trésorerie hospitalières, SGC de Trappes)

Il y aura donc 8 grands sites sur le département au lieu de 10 d'ici 2030. On essaie de tenir compte des populations et des agents.

Il y aura une concertation avec tous les services impactés et des accompagnements individualisés et financiers.

Concernant les vagues de canicule, des actions préventives sont envisagées pour 2027 (une pièce de rafraîchissement sera créée dans chaque site non pourvu de climatisation).

Depuis la Cyberattaque dont a été victime la DGFIP cet été, leur nombre a encore augmenté mais elles ont été arrêtées par nos services informatiques.

Concernant la facturation électronique, 2/3 des entreprises ont adhéré et cela va améliorer les travaux des services.

Point N°3 : Réforme des PCE (pour avis) ;

La réorganisation des missions assurées par les PCE de la DDFIP des Yvelines se traduira par la création de :

- un Pôle départemental de Contrôle et de Programmation implanté à Mantes la Jolie (19 emplois).
- et 2 cellules d'expertise dans les SIE à St Germain en Laye (15 emplois) et à St Quentin en Yvelines (12 emplois).

La création d'une cellule d'expertise dans le SIE à Versailles est abandonnée.

Accompagnement financier :

Les agents seront éligibles à la prime de restructuration de service quand dans le cadre d'une restructuration, s'ils sont contraints de changer de résidence administrative.

Déplacement	Distance (en km)	Montant de la PRS
POISSY/ST-GERMAIN	5,5	1 250 euros à la condition que l'agent s'éloigne de sa résidence familiale
POISSY/MANTES	28	5 000 euros sans condition d'éloignement
POISSY/SAINT-QUENTIN	23,5	5 000 euros sans condition d'éloignement
SAINT-GERMAIN/MANTES	32	7 500 euros sans condition d'éloignement
SAINT-QUENTIN/MANTES	42,7	9 000 euros (ou 12 000 € avec enfants à charge) sans condition d'éloignement
VERSAILLES/MANTES	43	9 000 euros (ou 12 000 € avec enfants à charge) sans condition d'éloignement

Ils pourront aussi bénéficier de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle si dans le cadre d'une restructuration, ils sont contraints de changer de métiers.

Question de la CFTC :

- De nombreuses propositions par les collègues de PCE ont été faites à la Direction mais il n'en a pas été tenu compte, peut-on encore parler de concertation ?

Notamment, il a été proposé de créer des antennes non pérennes à Poissy, St Quentin ou St Germain afin que les collègues « sachants » puissent aider et être en soutien du nouveau Pôle de programmation.

Réponse de la Direction :

Il n'est pas envisagé de créer une antenne du PDPC. Cette organisation viendrait en contradiction avec l'objectif de créer un service suffisamment étoffé permettant une professionnalisation, une mutualisation et une continuité de la fonction de programmation.

Question de la CFTC :

- Si on regarde les statistiques des droits nets et des pénalités au 30/06/2025 de l'ensemble des 4 PCE actuels, le montant s'élève à plus de 13 millions d'euros et représente 37,56 % du montant total des droits et pénalités de l'ensemble de la DDFIP du 78, croyez-vous que le nouveau PDPC pourra atteindre ce chiffre en CSP ?

Réponse de la Direction :

Le PDPC effectuera le CSP avec les listing data-mining et nous y veillerons.

Vote :

Pour : 0

Contre: à l'unanimité des organisations syndicales.

Point N°4 : Adaptation du réseau territorial : opérations 2027 (pour avis)

- fusion du SGC de Poissy (15 emplois) et du SGC de Saint Germain en laye au 01/09/2027. Le SGC de Saint Germain en laye étant le poste comptable absorbant. Le bâtiment de St Germain fera l'objet de travaux de rénovation à compter de 2027.

- fusion du SGC de Trappes (4 emplois) et du SGC de Saint Quentin en Yvelines au 01/01/2027. Le SGC de Saint Quentin en Yvelines étant le poste comptable absorbant.

- fusion du SGC de Versailles et de la Paierie Départementale au 01/09/2027.

Vote :

Pour : 0

Contre: à l'unanimité des organisations syndicales.

Point N°5 : Adaptation du réseau territorial : opérations 2028-2030 (pour information) ;

- le réseau des SIP évoluera de 9 à 7 !

- le réseau des SIE évoluera de 6 à 3 !

- les SGC de 9 à 5 !

- le service départemental des Impôts fonciers qui avaient été transférés à Rambouillet va revenir à Versailles !

- fin des 2 antennes à Rambouillet et Poissy des trésoreries hospitalières.

- à terme les sites de Houilles et de Plaisir disparaissent et qu'en est-il de l'avenir du site de Poissy ?

Structure concernée (service, antenne)	Date envisagée de l'opération	Implantation actuelle	Implantation envisagée
2028			
SGC Mureaux	01/01/28	Les Mureaux	Mantes La Jolie
Antenne T. GHT SUD	01/01/28	Rambouillet	Versailles
Antenne GHT Nord	01/01/28	Poissy	Mantes La Jolie
SIP Plaisir	01/01/28	Plaisir	Rambouillet
SDIF	01/01/28	Rambouillet	Versailles
SIE Mantes	01/01/28	Mantes la Jolie	Saint-Germain-en-Laye
2029			
SIP Houilles	01/01/29	Houilles	Versailles
SGC Houilles	01/01/29	Houilles	Saint-Germain-en-Laye
SIE Houilles	01/01/29	Houilles	Versailles
2030			
SIE Poissy	01/01/30	Poissy	Saint-Quentin-en-Yvelines

Constatation de la CFTC :

Ces annonces vont peser sur le climat morose qui règne déjà dans les services !

Ces changements de localisation pour de nombreux agents (plus de 200 au total, sans compter ceux de la DISI et de l'ESI de Versailles qui vont déménager également) vont venir s'ajouter à cet état de morosité et créer une anxiété supplémentaire dans les services.

On constate que la Direction va vite dans la mise en place de l'adaptation du réseau territorial. En allant trop vite, elle va générer un stress pour les collègues face à leur avenir professionnel.

Point N°6 : Transfert de la gestion comptable et financière de plusieurs communes au SGC de Mantes-la-jolie (pour information) ;

Au 1^{er} janvier 2027 les communes de Boutigny-Brouais, Goussainville, Havelu, Saint Lubin de la Haye et du syndicat intercommunal de Boutigny sur opton seront gérées par le SGC de Mantes-la-jolie.

Point N°7 : Arrivée de la DISI Ile de France et de l'ESI Versailles au V16 (pour information) ;

A terme, le V16 accueillera un peu moins de 500 agents au lieu de 300 actuellement !

La DISI Ile de France et de l'ESI Versailles seront implantées au RDC ainsi qu'au 2^{ème} étage il est envisagé de mettre en place le flex office.

La direction va se rendre dans les services concernés par les fusions dans les prochaines semaines pour rencontrer et discuter avec les agents.

Questions diverses :

- Quid de l'arrivée du SGAMI (secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur) 84 personnes au V12 ?

Pas de travaux en 2026, les travaux devraient commencer en 2027 pour une arrivée en 09/2027

- Mise en place dans les services de « EDT » (espace de travail) : réunion de travail par service pour apporter collectivement des solutions aux difficultés rencontrées au travail.

Une question a porté sur les associations qui aident désormais les usagers à remplir leurs déclarations fiscales en lieu et place de l'administration fiscale.

Le directeur a répondu n'être pas choqué. Il y voit au contraire une bonne chose et a indiqué que ces associations pourraient suivre des formations sur la fiscalité.

Pour la CFTC, l'avenir est donc sombre pour les collègues qui devront faire leur mutation et n'auront d'autre choix que de suivre leur mission et de s'éloigner de leur domicile avec la fatigue que cela entraîne ou bien de rester sur leur lieu de travail, quand il subsistera, au risque de devoir accepter de travailler dans un service qui ne les intéresse pas.

Ces suppressions de service auront également des conséquences pour tous les autres collègues qui envisageaient de faire une mutation dans le département.

La CFTC ne peut donc pas être d'accord avec ces restructurations qui non seulement ne servent ni les usagers ni les agents, mais en plus n'œuvrent pas pour le service public !

La CFTC a déposé un préavis de grève pour la journée du mardi 29 septembre 2026 demandant d'ouvrir sans délai une négociation au niveau de la Fonction Publique portant sur les salaires, les carrières, l'attractivité et les conditions d'exercice de notre travail.